

Compte-rendu du Conseil Restreint de l'ED du 27 septembre 2018 - Nouveau Patio

Présents : CASSEL Jean-Christophe, DARBON Pascal, DOLLÉ Pascal, GAGLIARDI Dominique, KOST Audrey, KRIEGSHAUSER Lucie, MASSEMIN Sylvie, MEIGNIN Carine, PUCCIO Hélène, SCHACHERER Joseph, SCHUSTER Catherine, STRASSEL Catherine, VANDAMME Thierry, VIGNERON Marc, YALCIN Ipek.

Ordre du jour :

1. Informations et Vie de l'ED
2. AO région « Contrats doctoraux »
3. Point Règlement intérieur – propositions de modifications
4. Retour concours
5. Mise en place de groupe de travail
6. Point Financier
7. Calendrier concours 2019
8. Divers

La réunion débute à 14h par un point information concernant la vie de l'ED (Dia 2). La directrice rappelle la date limite de la Winter School organisée par le réseau EUROLIFE et informe de la prise en charge financière (hors transport) de trois étudiants de l'Unistra sur le budget du réseau EUROLIFE. Deux membres du Conseil témoignent de la qualité de ces événements auxquels leurs étudiants ou eux-mêmes ont participé.

La directrice annonce ensuite la date de la réunion de rentrée 2018 ainsi que la date des EDdays (Dia 2). Elle présente ensuite la chronologie de soumission des AO Région Grand EST – contrats doctoraux 2018 qui sont publiés très tôt cette année. Elle précise les dates de consultation des dossiers et des rendus des rapports. Une discussion s'en suit sur la nature des rapports ; elle précise qu'ils devront s'attacher à la faisabilité des projets au vu du contexte de l'entité de recherche (Dia 2).

Un temps important de la réunion est consacré à la relecture du règlement et à l'analyse de points proposés à la modification. Le document de travail avait été envoyé aux membres du Conseil Restreint une semaine auparavant, pour consultation et pour facilitation de la

Ecole Doctorale Sciences de la Vie et de la Santé

Collège Doctoral Européen – 46 Boulevard de la Victoire - 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 68 85 16 95 – fax : 03 68 85 16 93 - Courriel : melanie.muser@unistra.fr

<http://www-ed-sdvs.u-strasbg.fr>

discussion. Plusieurs paragraphes ont été rafraichis au regard du dernier arrêté (ex. CST, CIF) et plusieurs points ont été abordés et seront soumis au vote du conseil plénier du 26 octobre 2018 don en particulier :

1. le souhait de maintenir ou non l'incompatibilité de financement à la fois d'un contrat Région et d'un contrat doctoral d'établissement. Suite à une discussion animée la majorité des membres souhaiterait que ce point soit enlevé du règlement.

2. Concernant le concours B. Suite à une discussion des avantages et des inconvénients d'un changement de règlement ; la proposition retenue collégialement est de conserver la nécessité de fournir les notes des quatre semestres de Master ou équivalent, mais de n'exiger les classements que pour les trois premiers semestres. Cette modification permettra d'éviter l'exclusion d'excellents candidats (problème récurrent chaque année). Pour les candidats provenant d'universités étrangères, si l'université où le master a été délivré, refuse de fournir un classement du candidat. Le candidat devra fournir une lettre de l'université confirmant ce refus, alternativement il devra tout mettre en œuvre pour fournir le classement.

3. Concernant la composition du jury de concours, la directrice propose d'augmenter à 6 le nombre possible de membres externes, afin de pallier au nombre restreint d'experts indépendants pour les spécialités rares.

La réunion se poursuit par la présentation des résultats définitifs du concours (Dias 6-8) et la directrice propose un retour sur les points qui peuvent être améliorés dans le cadre de l'organisation du concours (Dia 9). En particulier, l'ED veillera à communiquer davantage les dates par mail afin que les étudiants soient avertis par les directeurs de Master de la date limite d'inscription. Il est proposé d'identifier les spécialités rares afin de convier au concours des rapporteurs externes experts de ces spécialités. Il est proposé aux membres du conseil de faire remonter des noms d'experts potentiels.

La directrice propose ensuite la mise en place de groupes de travail pour la sélection des dossiers FRM, des Prix de thèse et des candidats au concours B (Dia 10). Cette proposition est acceptée et les personnes volontaires devront se faire connaître pour le prochain conseil restreint. Un premier travail de réflexion devra être mené pour définir précisément les critères de sélection.

Le point 6 concerne un point financier important (Dia 11). La directrice expose les nouvelles règles de dotation des écoles doctorales, et la possibilité de demander une rallonge budgétaire uniquement sur projet. Cette mesure est différente des années précédentes où un budget primaire correspondant à 80% de la dotation était alloué en janvier et que cette somme pouvait être complétée des 20% restants suite à une

Ecole Doctorale Sciences de la Vie et de la Santé

Collège Doctoral Européen – 46 Boulevard de la Victoire - 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 68 85 16 95 – fax : 03 68 85 16 93 - Courriel : melanie.muser@unistra.fr

<http://www-ed-sdvs.u-strasbg.fr>

demande circonstanciée. La nouvelle mesure nous met dans l'impossibilité à l'heure actuelle de pouvoir contribuer par une participation de 200 euros aux unités de recherche dont les doctorants participent à un congrès. En effet la somme annuelle totale allouée est d'environ 14000 euros par an (somme considérable). Les membres du conseil relèvent que cette contribution est très appréciée et attendue par les laboratoires et insistent pour qu'une demande soit faite auprès de la VP Recherche et Formation Doctorale. La directrice propose de plaider la cause de l'ED auprès de la Direction de la Recherche et d'engager au sein de l'ED une réflexion sur un changement de critères d'attribution ou de supprimer la contribution. La directrice précise que par ailleurs une demande de « budget sur projet » sera demandée au Collège des ED pour l'organisation de la journée « *OpenLAB 10 ans* » qui est organisée par l'ED le 9 novembre 2018.

Le calendrier du concours est ensuite présenté (Dia 12-13). La directrice précise que le concours ne pourra pas se faire au collège des ED cette année en raison de l'indisponibilité des salles. Plusieurs propositions sont faites et vont être considérées dans les prochains jours.

En l'absence de point divers le Conseil se termine à 16h45.

Catherine SCHUSTER
Directrice